

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant TINA MORIN	Numéro de permis 2011947	Date d'inspection Le 20 septembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie l'Arc-en-ciel d'amis		Numéro de téléphone (506) 739-7550	
Adresse 52 avenue 46 lème Edmundston NB E3V 3B5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des exigences d'affichage, des effets personnels et des espaces de rangement. Observation du rangement (avec la chanson) et du lavage de main (avec la chanson abc). Les enfants se préparent et vont à l'extérieur.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 septembre 2021

Date

original signé par

Tina Morin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 septembre 2021

Date